

### **Critères au sein de l'ED SHS :**

- L'activité de recherche post-thèse doit être validée par une production scientifique suffisante : au moins 6 articles (hors sujet de thèse) ACL sont requis et 8 sont recommandés, dont la majorité en auteur unique.
- La publication d'un ouvrage scientifique (personnel) ou direction d'un ouvrage (numéro de revue) est également requise.
- Une expérience en tant que responsable d'un projet de recherche est recommandée.
- Une expérience d'organisation ou de co-organisation d'une manifestation scientifique est exigée.
- Une dimension internationale aux activités scientifiques conduites est conseillée.
- Le candidat doit pouvoir justifier de quelques années d'expérience comme encadrant de mémoire de Master 2 (de préférence orientation recherche). Une expérience (à minima) de co-encadrement de thèse n'est pas forcément requise.